

14. Le secrétaire général désire enfin informer l'Assemblée générale que des dispositions seront prises selon lesquelles, sans aucune modification de la structure ou du statut juridique de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, les activités de cet organisme dans la zone de Gaza seront placées sous le contrôle opérationnel de la Force. Une étroite collaboration sera maintenue entre l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et la Force d'urgence des Nations Unies.

Au cours d'un bref débat sur le rapport, le représentant du Canada a dit ceci:

Lors de la dernière séance consacrée à cette question, M. Pearson, chef de la délégation canadienne, a déclaré que nous étions peut-être à un tournant de la crise qui retient notre attention depuis de nombreuses semaines. La délégation du Canada se félicite donc du rapport du secrétaire général (A/3568). En effet, dans sa première partie, ce rapport nous indique qu'Israël a entièrement mis en œuvre les recommandations de la première résolution de l'Assemblée, en date du 2 février 1957. M. Pearson a déjà indiqué combien le Canada était satisfait de cette nouvelle attitude.

Dans sa deuxième partie, le rapport du secrétaire général souligne que le retrait israélien de Charm-el-Cheikh et de la bande de Gaza remplit les conditions prévues dans la deuxième résolution de l'Assemblée générale, adoptée également le 2 février. Étant donné les déclarations déjà faites à cet égard par la délégation canadienne je n'ai pas besoin de répéter que mon pays se félicite de ces événements. Nous avons toujours demandé que le retrait des troupes israéliennes soit suivi de mesures semblables à celles qui sont prévues, notamment, dans le rapport A/3512 du 24 janvier dernier. Nous pensons que ces mesures permettront d'assurer la paix et la sécurité nécessaires pour éviter le retour d'une situation semblable à celle qui a abouti aux événements de novembre dernier. L'élément essentiel pour garantir et surveiller le cessez-le-feu à la suite du retrait des troupes sera constitué par la présence de la FUNU entre les deux parties. Notre position, à cet égard, est bien connue et je n'ai pas besoin d'y revenir. Je rappellerai simplement les remarques faites par le ministre canadien des Affaires étrangères en ce qui concerne l'installation de la Force des Nations Unies sur la ligne d'armistice. Nous continuons de penser qu'à la suite du retrait israélien, l'Accord d'armistice de 1949 devra être respecté scrupuleusement. Or, la FUNU a son rôle à jouer dans ce sens. C'est elle qui devra empêcher les raids et les repréailles au travers de la ligne d'armistice.

La troisième partie du rapport du secrétaire général traite des mesures de transfert de pouvoirs à Gaza, ainsi que du rôle de la FUNU et de l'UNRWA dans l'administration de cette région. Ces pouvoirs sont complexes et difficiles. Les responsabilités du secrétaire général en seront accrues, de même que celles du commandant de la Force des Nations Unies et du directeur de l'UNRWA. Nous demandons à tous les gouvernements de coopérer avec les divers organes des Nations Unies pour que tout se passe dans l'ordre. C'est d'ailleurs ce qu'envisageait M. Pearson dans le programme qu'il a proposé à l'Assemblée le 26 février. Nous espérons que l'Assemblée pourra appuyer ces mesures.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans dire quelques mots de l'avenir. Nous savons que l'on a tiré tout le parti possible des ressources de l'Assemblée, afin d'obtenir le retrait complet d'Israël. Nous pouvons pousser un soupir de soulagement puisque nous sommes sortis, maintenant, de la phase difficile, du moins en ce qui concerne l'Assemblée. Mais n'oublions pas nos responsabilités. N'oublions pas que nous devons faire en sorte que de nouveaux progrès soient réalisés dans cette région. Nous ne pouvons admettre un retour aux conditions qui régnaient autrefois et qui ont abouti à l'explosion de l'automne dernier. Nous pensons que, plus particulièrement à cet égard, les rapports du secrétaire général, et surtout le dernier, jettent les fondations du progrès. Bien entendu, ce progrès ne sera pas facile à réaliser. Il ne faut pas supposer que les choses iront d'elles-mêmes. Nous devons faire en sorte qu'elles se déroulent dans l'ordre désiré.

Nous avons souvent dit, pendant cette période critique, qu'une solution ne sera possible que si les parties la désirent réellement. Là encore, rien ne sera facile. Nous ne pouvons méconnaître l'inquiétude des États arabes et leurs préoccupations à l'égard du problème soulevé par l'existence de très nombreuses personnes déplacées à la suite